



Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées : Champ du Boult, Courson, Fontenormont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois, Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères

Procès-verbal des délibérations du 20 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre 2017, les membres du conseil municipal de la commune de Noues de Sienna légalement convoqués se sont réunis à la salle multi-activités de Saint Sever Calvados à 20 heures, sur la convocation qui leur a été adressée par M. RAVENEL Georges, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

MADELEINE Patrick	DELAFOSSÉ Françoise	MESLIN Sébastien	JOSSE Claudine
THOMAS Christine	LESAUVAGE Michel	VIARD Marie-	GIUDICELLI Nadine
BOUVET Mickaël	RENARD Christiane	Josèphe	CABUIL Dominique
DESERT Thérèse	EUDE Reine	GUILLOUET Joël	LE BOUDOUIL Catherine
DUVAL Philippe	BAZIN Jean-Luc	PORET Philippe	PICHARD Maud
HULIN Colette	EUDE Martine	PERRODIN Sylvie	RENARD Yohan
MAUDUIT Serge	CORNU Sylviane JUMEAUX	BESNEHARD Patrick	SAINT Yves
LEFEVRE Maryline	Bernard	BRISON VALOGNES	VALLEE Régine
BARON-CALBRY Virginie	LESAGE Héléne	Coraline	DUPARD Hervé
DESCHAMPS Didier	MARIE Martine	DAVID Francis	LEHUBY Daniel
LEBOUTEILLER Chantal	POULLAIN Louis	RAVENEL Georges	BACHELEY Joël
PATARD Damien	FAINS Joseph	CHAPIN Joël	COTTEREAU Josette
BAZIN Hervé	PORQUET Benoît	TABUT Gaëlle	GASTE Christian
JARDIN Norbert	LEBASTARD Mireille	JEANNE Sandrine	JUHEL Pascal
VOISIN Bernard	LOUVRIER Sylvain	PONCIN Jérôme	LUCAS Guillaume
BERNARD Lucie	LANGLOIS Roger	PRIME Denis	ROBERT Elisabeth
COSTILS Yves	LECOURT Hubert	NOURRY Jean-Pierre	
DECHANCE Séverine	DANJOU René		

Pouvoirs : MARIE Bernard a donné pouvoir à Madeleine Patrick, DESLANDES Daniel a donné pouvoir à Mauduit Serge, XAVIER Adolphe a donné pouvoir à Jardin Norbert, MULLER Jean-Michel a donné pouvoir à Jumeaux Bernard, PORQUET Lucien a donné pouvoir à Fains Joseph, BLOUIN Christine a donné pouvoir à Langlois Roger, CHANU Virgile a donné pouvoir à Viard Marie-Josèphe, LEROY Bernadette a donné pouvoir à Chapin Joël, LEMENOREL Claude a donné pouvoir à Cabuil Dominique, FOREST Gaylord a donné pouvoir à Giudicelli Nadine, PERIER Karine a donné pouvoir à Nourry Jean-Pierre, JAUTÉE Sophie a donné pouvoir à Dupard Hervé, GESNOUIN Garance a donné pouvoir à Le Boudouil Catherine, GUEZET Stéphane a donné pouvoir à Cottereau Josette.

Excusés : BERNE Thomas

Absents : ENGUEHARD Christophe, HAYWARD Ian, LEBAILLY Pascal, JUHEL Michel, LEMOINE Jean-François, LEBASSARD Charly, DUMONT Florent, FAINS Hervé, ROUYER Jordan, BLOUIN Sabrina, DAUGUET Kelly, GENARD Laurent, LEBRETON Samuel, LEROYER Claire, NATIVELLE Patrick, HUS Céline, LARDAIS Emmanuel, CHERENCE Thierry, LEMOINE Florian, LEROY-FORTIN Emmanuelle, MARIE Pierre, MAZURE Françoise, SALLOT Hubert, CHAIGNON Dominique, LECUYER Christophe, VENISSE Didier

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : PERRODIN Sylvie

Georges RAVENEL donne lecture des pouvoirs.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017 dont un exemplaire leur est parvenu.

Hervé BAZIN informe que Michel LESAUVAGE a été noté absent alors qu'il était présent. Après vérification, il s'avère qu'il n'avait pas signé la feuille de présence.

En l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

SCOLAIRE

Délibération
n° 207-231

Rythmes scolaires (20H24)

La parole est donnée à Dominique CABUIL qui précise que suite à la proposition du Président de la République de modifier les rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019, un groupe de travail a été constitué. Ce groupe est composé d'enseignants, des directeurs d'école, de représentants des parents/élèves et d'élus.

À l'issue de plusieurs réunions, il a été décidé l'arrêt des Activités Périscolaires et 2 hypothèses d'horaires ont été retenues :

- **Hypothèse 1** : Maintien de 4.5 jours d'école selon les horaires suivants :
 - RPI Mesnil Clinchamps / St Manvieu Bocage :
 - 9h00-12h15 / 14h00-16h05 Mer. 9h00-11h40
 - Maternelle de St Sever :
 - 9h05-12h10 / 13h50-16h05 Mer. 9h05-11h45
 - Élémentaire de St Sever :
 - 8h55-12h15 / 14h00-16h00 Mer. 8h55-11h35

Allongement de ¼ d'heure de la pause méridienne et avancement du transport scolaire du soir de ¼ d'heure.

Le transport vers le Centre de Loisirs de SEPT-FRERES le mercredi midi est maintenu.

- **Hypothèse 2** : Retour à 4 jours selon les horaires suivants :
 - RPI Mesnil Clinchamps / St Manvieu Bocage :
 - 9h00-12h15 / 13h45-16h30
 - Maternelle de St Sever :
 - 9h05-12h10 / 13h45-16h40
 - Élémentaire de St Sever :
 - 8h55-12h15 / 13h50-16h30

Pas de classe le mercredi, même pause méridienne et même horaire de bus qu'à ce jour.

Les 2 conseils d'école se sont réunis indépendamment les 11 et 12 décembre 2017 et se sont prononcés favorables à l'hypothèse 1, à savoir rester à 4,5 jours d'école, ce qui était pour mémoire la demande de dérogation refusée par l'Education Nationale à l'ex-Intercom Séverine en 2008 lors du passage à 4 jours.

Dominique CABUIL informe qu'il a été décidé l'arrêt des activités périscolaires compte tenu des difficultés à trouver des animateurs et des activités intéressantes ainsi que le coût que cela engendre.

Jérôme PONCIN demande si les enfants se reposeront plus le midi avec l'allongement de la pose méridienne. Dominique CABUIL répond qu'ils se détendront et auront plus de temps pour manger.

Lucie BERNARD enseignante à l'école élémentaire de Saint Sever précise que le rythme de l'enfant dépend avant tout du rythme de travail des parents et que l'enfant apprend mieux le matin.

Philippe PORET interroge sur les horaires du mercredi matin, notamment sur le coût du transport engagé pour 2H40 de cours, Dominique CABUIL répond que les bus circulent pour le collège et le lycée donc la tournée a lieu de toute façon.

Lucie BERNARD ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, à raison de 3 voix contre, 2 abstentions et 76 voix pour, décident :

- De retenir l'hypothèse 1 pour le maintien à 4,5 jours d'école.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération
n° 207-232

Création de poste (20H35)

La parole est donnée à Jean-Pierre NOURRY qui précise que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'attaché à temps complet (poste n°97) de catégorie A.

Il est proposé le recrutement d'un agent de développement territorial pour aider Lénaïck FAVRAIS à monter tous les dossiers compliqués, notamment pour les demandes de subvention (contrat de territoire, ruralité, fonds Leader et européens...). Lénaïck Favrais ne dispose pas de temps suffisant pour travailler sur les dossiers de Noues de Sienne.

Georges RAVENEL précise que le recrutement se fera par le biais d'un contrat à durée déterminé sur une durée minimum d'un an.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- La création d'un poste d'attaché à temps complet (poste n°97),
- D'inscrire les crédits au budget principal 2018.

Délibération
n° 2017-233

Schéma de mutualisation avec l'Intercom de Vire au Noireau (20H43)

Jean-Pierre NOURRY donne les grandes lignes du schéma de mutualisation.

Issus de la loi réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010, les schémas de mutualisation doivent prévoir l'organisation mutualisée des services communaux et intercommunaux à mettre en œuvre pendant la durée du mandat au sein d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre (CGCT, art. L.5211-39-1).

La mutualisation des services est une mise en commun des moyens humains entre communes et communauté pour assurer des services de proximité et de qualité à la population, créer de nouveaux services pour compenser le désengagement de l'État, pour apporter de l'aide aux élus, aux secrétaires de mairies, maîtriser les dépenses publiques, mettre en place une véritable politique ressource humaine pour les agents...

Vu la délibération en date du 30 novembre 2017 du Conseil Communautaire approuvant le Schéma de Mutualisation de l'Intercom de la Vire au Noireau,

Georges RAVENEL précise que Lénaïck FAVRAIS et Elodie HECK sont salariés de l'Intercom de la Vire au Noireau et sont mis à disposition pour 50 % de leur temps de travail à la commune de Noues de Sienne.

Après délibération, le conseil municipal

- Approuve le schéma de mutualisation (annexe jointe),
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cet effet, dont les conventions de mise à disposition de personnel et de moyens.

Arrivée de Thomas BERNE à 20H44

TOURISME

L'article L2121-18 prévoit que sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents, de se réunir à huis clos pour les cinq derniers points restants à l'ordre du jour qui concernent le site de l'Etape-en-Forêt.

Les personnes du public et les représentants de la presse sont invités à quitter la salle.

Délibération n° 2017-234	Protocole transactionnel pour mettre fin amiablement à l'exploitation du site de l'Etape en Forêt » par la société ABV (21H10)
-------------------------------------	---

Débat à huis clos

Délibération n° 2017-235	Autoriser la signature des avenants et contrats transférés suite à cette reprise (21H14)
-------------------------------------	---

Débat à huis clos

Délibération n° 2017-236	Décision modificative n° 4 au budget principal « Etape en Forêt » (21H19)
-------------------------------------	--

Débat à huis clos

Délibération n° 2017-237	Création du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et du budget annexe Etape en Forêt (21H50)
-------------------------------------	--

Débat à huis clos

Délibération n° 2017-238	Création de postes (22H02)
-------------------------------------	-----------------------------------

Débat à huis clos

	Questions diverses
--	---------------------------

- Hervé DUPARD informe que la commission « Cadre de vie – Proximité – Ruralité- Développement économique » se réunira le lundi 8 janvier 2018 à 18h30 à la salle multi-activités du pôle socio et qu'une rencontre est prévue avec l'Intercom de la Vire au Noireau pour le projet de la zone des carreaux.
- Marie-Jo VIARD informe qu'une soirée cabaret organisée par l'Ecole de Musique et de Danse aura lieu le jeudi 21 décembre 2017 à la salle de Mesnil Clinchamps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H05.